



TAXI

A DISTANCE AVEC UN SUIVI
PEDAGOGIQUE ET L'ACCES A UNE
PLATEFORME ELEARNING.

PUBLIC VISÉ

- Toute personne souhaitant se préparer à l'examen d'accès à la profession de conducteur Taxi

PRÉREQUIS

- Bonne compréhension de la langue française
- Maîtriser les calculs de base
- Être majeur
- Répondre de manière satisfaisante aux tests de pré-requis
- Posséder son permis de conduire depuis au moins 3 ans (2 ans si permis accompagné)

JUSTIFICATION DE L'ACTION

- Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de VTC
- Arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile

DURÉE DE L'ACTION

- Accès elearning mis à disposition jusqu'à la date de l'examen
- Durée requise : 30 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR

GROUPE

- 20 personnes au maximum en formation théorique
- Le nombre de personnes participant à la formation pratique dépendra des résultats d'admissibilité

CONTENU THÉORIQUE ET PRATIQUE

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

B - Gestion

C - Sécurité routière

D - Capacité d'expression et de compréhension en langue française

E - Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise

F(T) - Connaissance du territoire et réglementation locale

G(T) - Réglementation nationale spécifique de l'activité taxis et gestion propre

SANCTION DE L'ACTION

- A l'issue de la formation, le candidat se présente à l'examen théorique organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Il devra alors obtenir une moyenne générale de 10/20 et ne comptabiliser aucune note éliminatoire. En cas de succès, lui sera remis par les CMA une attestation de réussite le rendant admissible à l'examen pratique. Il devra alors obtenir la note de 12/20.

DEBOUCHES

- Conducteur de taxi



GAMMA DRIVE



CODES DE LA FORMATION

- Formacode 31803: Conduite voiture direction
- NSF 311 - Transport, manutention, magasinage

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE GÉNÉRAL

- Etre en mesure d'assurer le transport public particulier de personnes en tant que conducteur de Taxi

ANALYSE DES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES

- Le programme de cette formation est régi par le référentiel fixé dans l'arrêté du 6 avril 2017
- Les besoins sont définis en fonction des résultats aux tests de prérequis et de l'entretien avec le bénéficiaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un service Clients, d'un service Qualité et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs
- Organisme doté de la certification Qualiopi
- Organisme agréé par la Préfecture

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formateurs dotés d'une expérience professionnelle dans leur domaine d'enseignement d'au moins 5 ans
- Suivi pédagogique assuré par notre référent pédagogique à distance
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques au cours d'une succession d'exercices individuels
- Tests blancs en vue d'une préparation au test théorique

QUALITÉ DE LA PRESTATION

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS

- Evaluations formatives au moyen d'examens blancs
- Evaluation certificative (théorique ou pratique) organisée par les CMA après la formation

MOYENS TECHNIQUES REQUIS

- Pour les apports théoriques: vidéos; support elearning, quizz, examens blancs, forum de discussion

SÉCURITÉ

- Dans les locaux, le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains au gel hydroalcoolique

ACCESSIBILITÉ (HANDICAP)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap
- Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap, Yasmine El Mashouly par courriel: yasmine@gammaconsulting.fr

DÉLAI DE RÉALISATION ET TARIF

- Selon disponibilité et durée (nous consulter)
- Les sessions sont prévues tout au long de l'année fixées en fonction du planning des examens de la CMA
- Dans le cas d'un financement CPF et selon les CGU du Compte Formation, l'inscription à une session doit se faire au moins 11 jours ouvrés avant le 1er jour de la formation